

Le 3 avril 2010

## **Le Parc d'activités économiques (PAE) des Plenesses en 5 questions**

### **1. Combien d'entreprises se sont-elles établies aux Plenesses ? Combien d'emplois directs et indirects ce PAE génère-t-il ?**

Nombre d'entreprises : 127 entreprises au premier janvier 2010. Elles génèrent 1.997 emplois directs.

Les secteurs où elles sont actives :

32.8% secteur manufacturier, 27.3% secteur construction, 17.2% commerce de gros, 7.8% services aux entreprises, 5.5% transport et logistique.

En vertu des coefficients reconnus pour les emplois indirects générés pour ces secteurs, on peut estimer aux alentours des 3.000 unités les emplois indirects amenés par les 127 entreprises du parc des Plenesses.

Par ailleurs, le parc compte 17 entreprises (843 emplois) à l'actionnariat étranger, principalement américains, allemand et français, relevant essentiellement du secteur manufacturier.

### **2. Quand, pourquoi, comment et par qui le PAE a-t-il été créé ?**

Le parc d'activités économiques des Plenesses remonte à 1974, grâce au premier arrêté de reconnaissance de zone obtenu par la SPI<sup>+</sup>. D'autres arrêtés ont suivi. Les acquisitions se sont ainsi déroulées progressivement et principalement de 1975 à 1995.

L'objectif de la mise en œuvre du parc était lié à l'objet social de la SPI<sup>+</sup> et la possibilité d'implantation d'entreprises. Trace d'une première vente en 1985 à GOEBELS, menuiserie qui est toujours là aujourd'hui. C'est en 1989 qu'est renseignée la première surface utile du parc pour un total de 71 ha 3066.

La SPI<sup>+</sup> a investi près de 20 millions d'euros en 21 ans, le premier chantier datant du 19 juin 1989.

Nous avons mis en œuvre aux Plenesses 67 chantiers.

Nous demandons une quote-part communale de 25% jusque 2007 puis de 20%, hors concessionnaires.

### **3. Quelle est la superficie totale du PAE ?**

Parc de 176 ha, dont 154 ha de superficie utile pour les entreprises (le solde sont les équipements communs et publics : zones tampons, voiries, etc.).

### **4. Combien d'hectares restent-ils disponibles à ce jour ?**

19 ha sont encore disponibles au premier janvier 2010 dont 4 sont donnés en option. Le parc a un taux d'occupation de 87.7 %.

A rythme de vente égale, il reste du terrain pour satisfaire la demande d'entreprises encore durant 3.5 années.

Les grandes années de ventes : 2008, près de 20 ha – les meilleures ventes de l'année en province de Liège – 2007, 12 ha, 2005 13 ha.

### **5. La SPI<sup>+</sup>, c'est ... ?**

L'Agence de développement économique pour la province de Liège. Elle a en charge la mise en œuvre d'infrastructures publiques, suscite le développement de projets immobiliers en visant à permettre le développement de l'économie et à améliorer le cadre de vie des citoyens, mène des actions d'animation économique ciblées, recherche et active des partenariats internationaux. Son actionnaire majoritaire, la Province de Liège – les 84 communes de la province y sont associées.

**Le développement durable du territoire** et de ses infrastructures est une valeur transversale du fonctionnement de la SPI<sup>+</sup>, tout comme la création d'emplois et de valeur ajoutée.

Notre mot d'ordre dans ce cadre : la bonne entreprise à la bonne place !

Cette volonté se traduit notamment par le développement d'Espaces Entreprises dans les centres urbains ; c'est par exemple le cas à Verviers et à Malmedy, où la restauration de la Maison Cavens est en cours. Ces exemples combinent en outre la réhabilitation de sites et bâtiments à la notion de retour d'activités économiques en milieu urbain, pour autant évidemment que ces activités soient compatibles avec l'habitat.

Cette politique est également mise en œuvre à travers la création d'îlots d'entreprises : ces petits parcs permettent à des entreprises locales (chauffagistes, menuisiers,...) de se développer sans s'éloigner. C'est tout profit pour la vie locale (commerces, horeca,...), pour le développement durable (déplacements réduits,...) et pour une gestion parcimonieuse de l'espace (pas besoin de prendre des terres agricoles pour développer de grands parcs en périphérie).

Le dernier exemple en date est l'îlot d'entreprises d'Olne. N'est-ce pas préférable que de petites sociétés se maintiennent dans leurs villages, proches de leur habitat et de leurs clients, plutôt que de se déplacer dans de vastes parcs qui, aux yeux de la SPI<sup>+</sup>, doivent être prioritairement réservés aux entreprises demandant de grands espaces et/ou générant des nuisances (bruit, charroi, pollution,...) ?

## **Développement durable dans le parc des Plenesses**

Les Plenesses étant un ancien parc, les plantations d'arbres remontent aux chantiers de voiries les plus récents. Une haie a par ailleurs été maintenue dans la zone dite « Trou du Bois ».

Concernant les plantations sur les parcelles, elles étaient principalement jusqu'il y a quelques années liées à l'initiative des entreprises ou des impositions de la DGATLP.

Depuis 4 ans toutefois, la SPI<sup>+</sup> impose à certaines entreprises perturbantes visuellement, d'effectuer des plantations. Le but est triple :

- améliorer l'attractivité des parcs de la SPI<sup>+</sup>,
- améliorer l'environnement des riverains et des travailleurs,
- améliorer l'image des entreprises.

Ces impositions se font lors des ventes et des reventes d'entreprises, par le biais d'un cautionnement bancaire.

Ce système n'a pas été appliqué pour toutes les entreprises de recyclage des Plenesses, la plupart étant implantées depuis plus de 4 ans. Mais le processus est en marche et se concrétise petit à petit.

Par exemple, le site Recygom (pour info groupe Sita - qui faisait du recyclage de pneus) a été revendu ce mois de mars à une entreprise de recyclage de déchets non dangereux (pour info : métaux ferreux et non ferreux, véhicules hors d'usage (VHU), batteries, papier & carton, plastique, bois, pneus, déchets industriels banals,... ). Un plan de plantations des abords a été mis au point par un bureau spécialisé en aménagements paysagers (payé par la SPI<sup>+</sup>), et un cautionnement a été payé par le nouvel acquéreur.

Par ailleurs, la SPI<sup>+</sup> est partenaire du projet INTERREG S.I.S. (Sustainable Industrial Sites) qui a pour objectif la mise au point d'outils d'évaluation de la durabilité des sites industriels nouveaux et existants et découlant de ceux-ci, la mise en place d'une méthodologie d'aménagement de sites industriels durables sur le principe du cycle d'amélioration continue.

D'autre part, la réalisation d'un guide sur la construction durable des PME à l'usage des investisseurs et des concepteurs va donner à ceux-ci les moyens d'agir concrètement sur la qualité durable des investissements réalisés dans les PAE tant pour les projets nouveaux que dans des démarches de rénovation et de requalification.

Ces deux actions qui se complètent, constituent une véritable boîte à outils au service des acteurs du terrain et va leur permettre d'appliquer une démarche globale, cohérente et durable dans la gestion des projets tant publics que privés, nouveaux ou existants .

Pour plus d'informations, photos à télécharger, ... :

**[http://www.spi.be/conference\\_presse\\_plenesses/](http://www.spi.be/conference_presse_plenesses/)**

**Contact presse SPI<sup>+</sup>**

**Frédéric Van Vlodorp**

**0478/66.26.30 - 04/230.12.73 - [presse@spi.be](mailto:presse@spi.be)**